



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 mars 2023 à 20h00

DELIB 11-2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DES SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2023

Le tableau des subventions 2023 a été distribué à l'ensemble du conseil municipal avec les convocations

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023				
Structures associatives	2013	SUBV 2022	2023	Proposées au vote
			Demandées	
AAPPMA Pêche		350,00 €	350.00€ +200.00€ subv exceptionnelle	550.00€
ADMR	500,00 €	700,00 €	700.00€	700.00€
AG PG CATM	500,00 €	500,00 €	500.00€	680.00€
agility passion		500,00 €	700.00€	700.00€
APE	1 100,00 €	1500,00 €	1 500.00€	1500.00€
Association de chasse	450,00 €	450,00 €	1 000.00€	450.00€
Association Comité des fêtes		4 000.00 €	3 500.00€	3500.00€
MJC	4 020,00 €	2 000,00 €	3 000.00€	2000.00€
Nostre Vilatge	650,00 €	650,00 €	650.00€	650.00€
Tennis	1 850,00 €	1 100,00 €	900.00€	900.00€

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

S²LO

ID : 081-218103257-20230322-DELIB_11_2023-DE

vivons viviers	1 000,00 €	1 500,00 €	2 500.00€	1500.00€
Les bénévoles démasqués		1 500.00€	800.00€	800.00€
US AUTAN		1 300.00€	2 000.00€	1300.00€
Vivre ensemble Viviers		200.00€	1 500.00€	200.00€
GUITARE ATTITUDE			220.00€	220.00€
TOTAL	10 070,00 €	14 750,00 €	19 460.00€	

Mesdames Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC et Messieurs Rodolphe DUCAMP et Daniel MONTAGNE ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, (Pour : 13 ; Contre : 1 ; Abstentions : 0),

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

